

des marchandises canadiennes, ce qui nous rendra encore plus concurrentiels. Comme je le mentionnais plus tôt, c'est un autre domaine où la situation de l'emploi au Canada s'améliorera grâce aux exportations, sans qu'il en coûte grand-chose au gouvernement. Par conséquent, il y a un moyen d'améliorer la situation de l'emploi et de faire évoluer la situation.

Je félicite le ministère des Finances de tout le travail qu'il a fait au sujet de ce projet de loi. Il est évident qu'avec l'appui des trois intervenants précédents et en travaillant ensemble nous pouvons améliorer le système et soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, comme nous l'avons entendu à quelques reprises aujourd'hui, nous discutons maintenant du projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et d'autres lois en conséquence.

Ce projet de loi est très important. En ma qualité de porte-parole de mon parti dans le dossier du commerce, je crois qu'il est extrêmement important de réduire les droits le plus rapidement possible. Le Parti réformiste appuie entièrement ce projet de loi.

Le projet de loi propose la réduction de plus de 1 500 droits de douane et puisque notre parti est en faveur du libre-échange, nous approuvons cette mesure. Les réductions tarifaires proposées concernent une vaste panoplie de biens utilisés dans la fabrication de certains produits finis au Canada. En réduisant les droits, nous réduirons le coût de fabrication de ces produits et les entreprises manufacturières pourront investir davantage dans les immobilisations et l'équipement.

Une telle réduction tarifaire stimulerait l'économie et créerait des emplois en plus grand nombre que les programmes traditionnels de création d'emplois n'ont réussi à le faire jusqu'à maintenant. J'exhorte le gouvernement à aller plus loin encore, à réduire les droits et taxes en vigueur autant qu'il le pourra et à procéder le plus rapidement possible.

Les coûts des fabricants canadiens sont déjà assez élevés étant donné notre climat et l'éloignement des marchés. Aidons-les en éliminant les droits et taxes dans toute la mesure du possible.

Ce faisant, nous éliminerons aussi bien des tracasseries administratives. La paperasse représente un coût important pour les entreprises. Je ne serais pas du tout surpris que le coût de perception des droits soit plus élevé pour le gouvernement que le total des sommes perçues.

Je me souviens avoir lu récemment un article sur les pays du Pacifique sud, les tigres asiatiques; l'auteur disait qu'ils ont connu une croissance phénoménale justement parce qu'ils ont réduit les droits sur diverses marchandises plus rapidement que leurs compétiteurs. Voilà qui prouve que la concurrence ouverte à tous est une excellente chose. Dans certaines de ces régions, on a enregistré des taux de croissance annuels de 10 p. 100.

• (1615)

Au Canada, nous avons été trop prudents à cet égard et trop pressés à protéger les industries et les sociétés qu'il n'avait vraiment pas lieu de protéger. Je préfère une concurrence véritable au protectionnisme sur le marché.

Par ailleurs, le projet de loi C-102 augmente la valeur des marchandises que les voyageurs peuvent rapporter. Les gens qui

résident au Canada ont désormais droit à une exemption de 50 \$ après une absence de 24 heures. Il s'agit d'une augmentation de 30 \$. L'exemption applicable à une absence de 48 heures passe de 100 \$ à 200 \$ et, dans le cas d'une absence de sept jours, le montant passe de 300 \$ à 500 \$, ce qui est bien, à mon avis.

Ces modifications ont pour effet de faire correspondre désormais la valeur des marchandises que les voyageurs canadiens peuvent rapporter à celles qui sont établies par nos principaux partenaires commerciaux, et d'éliminer les tracasseries—nous en avons parlé un peu plus tôt aujourd'hui à la Chambre—auxquelles sont confrontés les voyageurs à la frontière. Je préfère que les agents des douanes se préoccupent davantage des trafiquants de drogues et d'armes et des autres catégories de contrebandiers qu'à une paire d'Adidas passés en fraude.

L'autre mesure vise à rationaliser les formalités douanières en traitant les marchandises importées par les voyageurs comme des produits d'un numéro tarifaire dit «général». Je crois comprendre qu'on envisage de réduire à 12 les milliers de catégories tarifaires. Ce serait une mesure à laquelle on ferait bon accueil.

Quand ces modifications entreront en vigueur, on verra le processus de perception des droits s'accélérer de moitié. Grâce à ces économies de temps, Revenu Canada pourra mettre l'accent sur le traitement des importations commerciales et consacrer plus de temps, comme je l'ai dit, à faire appliquer les lois contre la contrebande.

La dernière grande modification que ce projet de loi apporte a trait à la rationalisation et au regroupement des programmes canadiens de report des droits qui seront ainsi plus accessibles aux fabricants. Le Canada dispose de trois programmes qui permettent de reporter ou d'échelonner les droits sur les marchandises à l'exportation ou qui ne sont pas encore entrées officiellement au pays. Il s'agit des drawbacks, de l'entreposage en douane et du traitement intérieur. En éliminant certaines restrictions administratives que comportent actuellement ces programmes, ceux-ci seront désormais plus accessibles à la petite et moyenne entreprise.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international examine actuellement des moyens pour que les petites et moyennes entreprises soient mieux en mesure de tirer parti des ententes commerciales que nous avons présentées à la Chambre, comme l'ALENA et l'accord du GATT. Tout ce que nous pouvons faire pour alléger les tensions qu'elles ressentent lorsqu'elles font des affaires au Canada est bienvenu.

Étant donné que ces zones de libre-échange seront désormais établies et financées sous les auspices des municipalités au lieu du gouvernement fédéral, les villes et d'autres régions seront plus motivées à le faire. À mon avis, des zones d'échange plus naturelles seront créées par voie de conséquence.

Une zone de libre-échange de ce genre a déjà été établie à l'aéroport de Vancouver, en mars 1994. Plus récemment, une zone analogue a été mise sur pied à un aéroport d'Edmonton. Je crois que le Canada atlantique est une zone naturelle qui devrait en profiter également.

Ces zones de libre-échange permettent aux entreprises d'importer des marchandises en ne payant la TPS fédérale, la taxe de vente provinciale ou des droits de douane que lorsque ces marchandises quittent ces zones. Les entreprises ont le loisir de